

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

BUREAU

Séance du 1 juillet 2024

Délibération BU_20240701_03

Marché de maintenance et prestations associées des progiciels médicaux MédiSAP et PharmaSap : marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec la société A PROPOS

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Considérant les droits d'exclusivité, notamment les droits de propriété intellectuelle dont dispose la société A PROPOS (article R2122-3 du code de la commande publique) ;

DECIDE :

Article unique. Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à signer le marché, passé sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R2122-3 du code de la commande publique, avec la société A PROPOS, relatif à la maintenance et aux prestations associées des progiciels MédiSAP et PharmSAP.

Marc FLEURET